

AIDE MEMOIRE POUR ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
(Révisé le 7 Juillet 2021)

Septième Réunion Biennale des Etats chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour Prévenir, Combattre et Eradiquer le Commerce Illicite d'Armes Légères et de Petits Calibres dans tous ses aspects

Le Bureau des Affaires de Désarmement va poster des informations et documents reliés à la Septième Réunion Biennale des Etats sur ce lien : <https://meetings.unoda.org/meeting/poa-bms7-2021/>.

Date: 26 au 30 Juillet 2021
Ouverture de la session plénière : Lundi 26 Juillet à 10 heures

Place: Siège des Nations Unies
New York

CORRECTION : En raison des limitations techniques associées au format virtuel de BMS7, toutes les présentations de la société civile doivent être délivrées en direct, et non sous forme de vidéos préenregistrées. Les exigences et les procédures de soumission seront disponibles avant la réunion.

Note spéciale: Les acteurs de la société civile jouent un rôle crucial dans la promotion des progrès en matière de désarmement et de contrôle des armes. La participation active des organisations non gouvernementales (ONG) est essentielle au processus politique et à la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères.

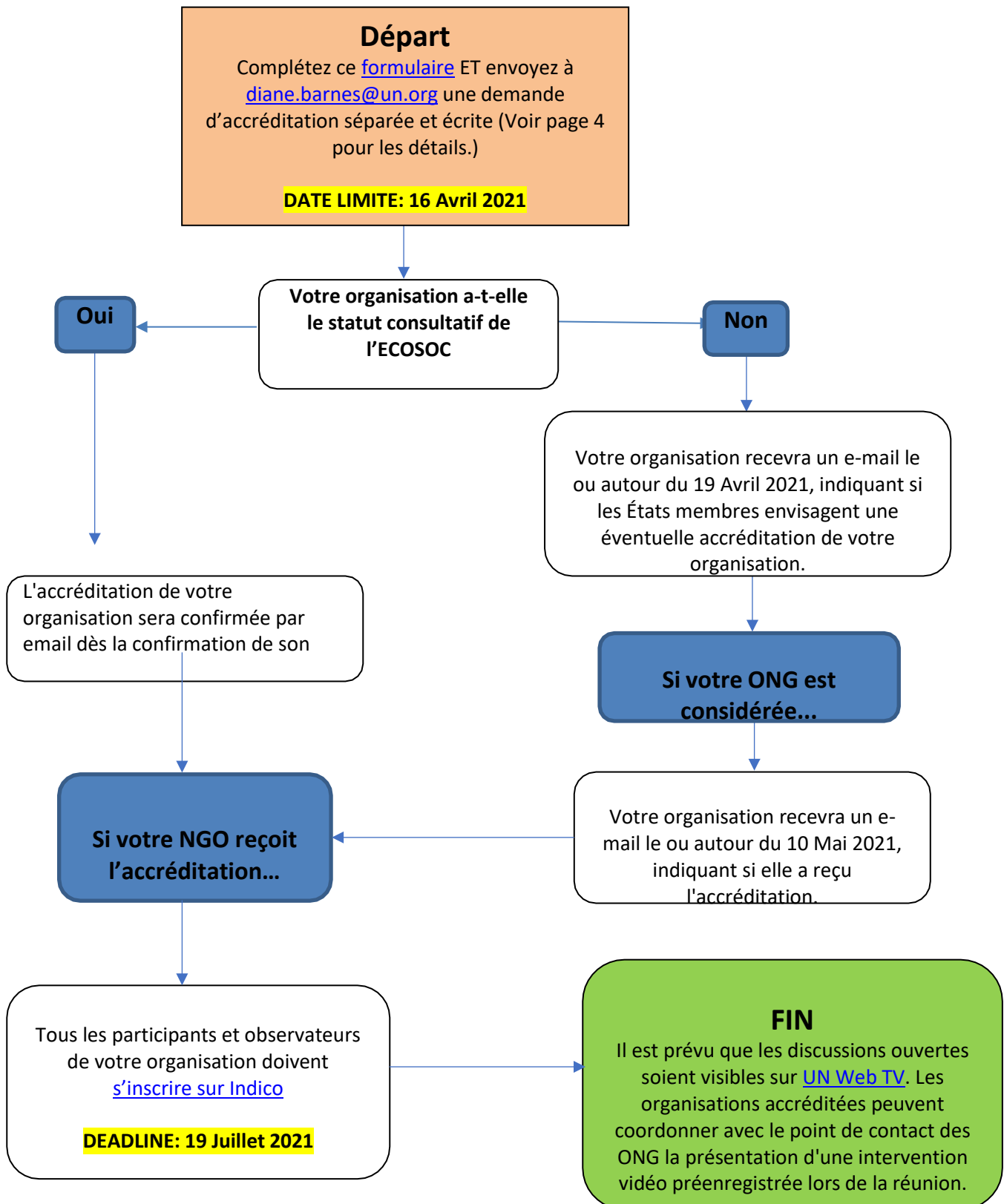
Conformément au programme de désarmement du Secrétaire Général, le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies soutient une plus grande intégration d'experts, de représentants de l'industrie et de la société civile dans tous les processus et réunions des Nations Unies sur le désarmement - y compris la Septième réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (BMS7).

En raison de la pandémie de COVID-19, la participation de la société civile à la BMS7 a lieu virtuellement/en ligne, en tenant compte des directives de sécurité et de santé mises en œuvre au siège des Nations Unies. Il n'est pas prévu de déplacement au siège de l'ONU à New York. Tous les événements parallèles se dérouleront de manière entièrement virtuelle.

Le format exact de la BMS7 sera déterminé par les États membres au cours de la période précédant la BMS7, en tenant compte des développements liés à COVID-19. Il est prévu que les discussions ouvertes de la réunion BMS7 puissent être consultées sur le site <http://webtv.un.org/>.

Guide Rapide

(Participation en ligne uniquement, aucun accès aux locaux de l'ONU)



1. Modalités de participation pour les ONG

La septième réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (BMS7) s'inscrit dans le cadre du processus de suivi de la conférence de 2001 sur la même question. En conséquence, la participation des organisations non gouvernementales (ONG) à la BMS7 est provisoirement régie, jusqu'à l'adoption du règlement intérieur de la BMS7, par la règle 63 du règlement intérieur qui a été adopté lors de la conférence de 2001 ([A/CONF.192/L.1](#)). De même, la règle 63 a été adoptée lors des précédentes réunions du BMS et conférences d'examen.

L'article 63 est reproduit ci-dessous :

En ce qui concerne la représentation des organisations non gouvernementales à la Conférence, la participation est ouverte aux entités suivantes :

- (a) Les organisations non gouvernementales pertinentes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, conformément aux dispositions de sa résolution 1996/31 du 25 juillet 1996. Ces organisations non gouvernementales doivent informer le Président de la Conférence de leur intention de participer ;
- (b) Les autres organisations non gouvernementales intéressées dotées d'une expérience et de compétences pertinentes eu égard à la portée et à l'objet de la Conférence, à condition que leur demande soit soumise au Président de la Conférence et accompagnée de renseignements sur leurs objectifs, leurs programmes et leurs activités dans les domaines qui sont du ressort de la Conférence. Le Président de la Conférence soumet ensuite à la Conférence une liste de ces organisations non gouvernementales qui est examinée selon la procédure d'approbation tacite ;
- (c) Les organisations non gouvernementales accréditées selon les modalités décrites ci-dessus peuvent participer aux réunions de la Conférence autres que celles désignées comme devant se tenir à huis clos ;
- (d) Les représentants des organisations non gouvernementales accréditées seront autorisés à prendre la parole devant la Conférence pendant une séance spécifiquement réservée à cette fin. Cette séance ne coïncide pas avec d'autres séances de la Conférence ;
- (e) Les organisations non gouvernementales accréditées reçoivent, sur demande, la documentation destinée à la Conférence, et elles peuvent, à leurs frais, fournir de la documentation aux délégations, à l'extérieur de la salle où a lieu la Conférence, dans la zone réservée aux réunions de la Conférence ;
- (f) Les dispositions relatives à l'accréditation et à la représentation des organisations non gouvernementales pour les réunions de la Conférence ne créent en aucune manière un précédent pour d'autres conférences des Nations Unies."

2. Accréditation des organisations

Si votre organisation a demandé et obtenu l'accréditation au BMS7 en 2020, son accréditation reste valable. Les organisations précédemment accréditées n'ont pas besoin de faire une nouvelle demande.

Reportez-vous à l'annexe pour obtenir la liste complète des ONG déjà accréditées auprès de BMS7. Si votre organisation figure dans la liste, veuillez faire en sorte que chaque participant de votre organisation [s'inscrive](#), conformément à la section 3 du présent document.

Toutes les demandes d'accréditation, en vertu des paragraphes (a) et (b) de la règle 63, reproduite ci-dessus, doivent être reçues par le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies avant le **16 Avril 2021**. Ces demandes doivent être soumises au moyen du formulaire de demande d'accréditation disponible à l'adresse suivante : <http://bit.ly/bms7ngo>.

En outre, les ONG doivent soumettre à Diane Barnes (diane.barnes@un.org) une demande d'accréditation écrite, sur papier à en-tête officiel de l'organisation, contenant (1) des informations sur l'objectif de l'organisation ; (2) des informations sur les programmes de l'organisation ; et (3) un aperçu des interactions passées, le cas échéant, entre l'organisation et les Nations Unies, en particulier en ce qui concerne la portée de la réunion. Vous pouvez trouver un modèle de lettre [ici](#).

Les demandes doivent être soumises en Anglais. Pour une assistance linguistique, veuillez contacter Melle Amélie Namuroy (amelie.namuroy@iansa.org) du Réseau d'action international sur les armes légères (IANSA), le point de contact des ONG désigné par les Nations Unies.

Les organisations qui n'ont pas le statut consultatif auprès de l'ECOSOC recevront un courriel indiquant si le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies soumettra leurs informations aux États membres pour examen en vue d'une accréditation sur une base de non-objection. Chaque organisation prise en considération sera ensuite informée par courriel de la suite donnée à sa demande. Pour les dates estimées de ces notifications, voir le "guide rapide" dans ce document.

Les organisations dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC seront informées par courrier électronique de la suite donnée à leur demande d'accréditation dès confirmation de ce statut. Pour toute question relative à l'accréditation, veuillez contacter Diane Barnes : (diane.barnes@un.org).

3. Procédures d'inscription

Les organisations dont l'accréditation a été provisoirement approuvée doivent demander à leurs représentants de s'inscrire comme participants à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/33266/registration/> au plus tard le 19 Juillet 2021. Les "représentants" comprennent tous les participants individuels de votre organisation, y compris ceux qui assistent en tant qu'observateurs en ligne.

4. Documentation

Les documents officiels et les déclarations de BMS7 seront publiés sur le site <https://meetings.unoda.org/meeting/poa-bms7-2021>.

5. Présentations des ONG

Sans préjudice d'une décision finale des États participants concernant le programme de travail de BMS7, il est prévu que la réunion du 28 Juillet de 11 heures à 13 heures sera consacrée aux déclarations des organisations internationales et régionales, suivies des organisations non gouvernementales et de la société civile. Comme par le passé, les ONG enregistrées doivent coordonner les déclarations via IANSA, en contactant Mme Amélie Namuroy (amelie.namuroy@iansa.org).

En raison des limitations techniques associées au format virtuel de BMS7, toutes les présentations de la société civile doivent être délivrées en direct. Les exigences et les procédures de soumission seront disponibles avant la réunion.

6. Evènements parallèles des ONG

Les ONG accréditées auprès de BMS7 qui prévoient d'organiser un événement parallèle virtuel/en ligne parrainé par un État membre peuvent demander que cet événement soit ajouté au calendrier des événements parallèles tenu par le Bureau des affaires de désarmement. Pour ce faire, veuillez contacter conventionalarms-unoda@un.org.

7. Agir contre le harcèlement, dont le harcèlement sexuel

Les organisations du système des Nations Unies s'engagent à permettre des événements auxquels chacun peut participer dans un environnement inclusif, respectueux et sûr. Toutes les conférences et tous les événements des Nations Unies sont guidés par les normes éthiques et professionnelles les plus élevées, et tous les participants sont censés se comporter avec intégrité et respect envers tous ceux qui assistent ou participent à un événement du système des Nations Unies. À cette fin, le Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies s'appliquera à toutes les personnes impliquées dans la session. Le texte du Code de conduite et de plus amples informations à son sujet sont disponibles en ligne (<https://www.un.org/fr/content/codeofconduct/>)

Si vous pensez avoir été victime ou témoin de harcèlement sexuel au Secrétariat des Nations Unies pendant la session, nous vous encourageons à contacter le coordinateur des ONG. Le service d'assistance téléphonique 'Speak up' (speakup@un.org) est disponible pour vous fournir un soutien confidentiel sur ce qu'il faut faire et où trouver de l'aide.

9. Point de contact des ONG

IANSA Acting United Nations Liaison Officer
Melle Amélie Namuroy
777 United Nations Plaza #3E
New York, NY 10017, USA
E-mail : amelie.namuroy@iansa.org
Mobile : +1 (917)402-0473

**Annexe: Liste des organisations non-gouvernementales
accréditées à la Septième Réunion Biennale des
Etats**

1. Acronym Institute for Disarmament Diplomacy
2. Africa Youths International Development Foundation (AFYIDEF)
3. Alliance of NGOs on Crime Prevention and Criminal Justice
4. Asociación para Políticas Públicas (APP)
5. Association des Fabricants européens de Munitions de Sport
6. Associazione Nazionale Produttori Armi e Munizioni Sportive e Civili
7. Bethesaida Association
8. Bold Generation
9. Bolivian Women's Efforts
10. Bonn International Center for Conversion (BICC)
11. Canada's National Firearms Association
12. Canadian Coalition for Gun Control
13. Centre for Armed Violence Reduction
14. Colonie des Pionniers du Developpement CPD
15. Conflict Armament Research
16. Control Arms
17. Femmes des Médias pour la Justice au Congo
18. Femmes Unies pour la Paix dans la Région des Grands Lacs
19. Fondation des Oeuvres pour la Solidarité et le Bien Etre Social
20. Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement
21. Food and Livestock Initiative (FLI)
22. Gender Equality Network for Small Arms Control (GENSAC)
23. Geneva International Centre for Humanitarian Demining (GICHD)
24. Global Peace Advocacy and Empowerment Initiative
25. Groupe Martin Luther King

26. HALO Trust
27. Henry L. Stimson Center
28. IM Swedish Development Partner
29. Instituto De Enseñanza Para El Desarrollo Sostenible (IEPADES)
30. International Action Network on Small Arms (IANSA)
31. International Physicians for the Prevention of Nuclear War
32. Jireh Doo Foundation
33. Keen and Care Initiative (KCI)
34. Kingston and St Andrew Action Forum
35. Koalisi Perempuan Indonesia untuk Keadilan dan Demokrasi
36. Middlebury Institute of International Studies at Monterey
37. Mines Advisory Group (MAG)
38. Minority and Indigenous Rights Group of Zimbabwe (MIRIGROZ)
39. National Rifle Association of America Institute for Legislative Action
40. National Shooting Sports Foundation
41. Nonviolence International
42. Organization for Peace and Development
43. Osservatorio Permanente Armi Leggere e Politiche di Sicurezza e Difesa (OPAL)
44. Osservatorio sulla criminalità organizzata - Observatory on Organized Crime (CROSS)
45. Parliamentarians for Global Action
46. Parliamentary Forum on Small Arms and Light Weapons
47. Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies
48. Pax Christi International
49. Peace Angels Project
50. Peoples Federation for National Peace and Development (PEFENAP)
51. Permanent Peace Movement
52. Recherches et Documentation Juridiques Africaines (RDJA) asbl
53. Red Nacional de Iniciativas Ciudadanas por la Paz y contra la Guerra (REDEPAZ)

54. Regional Centre for International Development Cooperation Limited
55. Réseau des Femmes en Action pour le Développement Social
56. Réveil Communautaire d'Assistance aux Victimes (RECOVI)
57. Securitas Congo
58. Sierra Leone Action Network on Small Arms (SLANSA)
59. Sporting Arms and Ammunition Manufacturers' Institute, Inc. (SAAMI)
60. States United to Prevent Gun Violence
61. Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI)
62. Unité de Coopération Paysanne au Sud Kivu (UCOPASUKI)
63. Vision GRAM-International
64. Vision Haïtienne des Droits de l'Homme
65. West African Action Network on Small Arms, Nigeria Chapter
66. Women's Institute for Alternative Development (WINAD)
67. Women for Peace and Democracy Nepal
68. Women's International League for Peace and Freedom
69. Women's Right to Education Programme (WREP)
70. World Forum on Shooting Activities